

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de Schéma régional de gestion sylvicole de Bourgogne-Franche-Comté
Ce projet est soumis à évaluation environnementale

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de schéma régional de gestion sylvicole (SRGS).

La participation du public par voie électronique aura lieu :
du lundi 04 avril 2022 au lundi 09 mai 2022 inclus.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier pourra être consulté, sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Gestion-forestiere>

Il sera également disponible sur support papier dans les locaux de la DRAAF (sites de Dijon et Besançon).

Le dossier consultable comprend :

- le projet de schéma régional de gestion sylvicole et ses annexes ;
- le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- l'avis de l'Autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- le bilan de la concertation préalable du public réalisée par la Centre national de la propriété forestière (CNPF) ;
- l'avis du Préfet de région ;
- l'avis de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) ;
- l'avis des Parcs naturels régionaux du Morvan et du Haut-Jura et du Parc national de forêts ;
- les avis rendus par les huit Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;
- l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- l'avis des Architectes des bâtiments de France.

Les observations et propositions du public devront être déposées en utilisant impérativement l'une des 2 voies suivantes:

- voie électronique grâce au lien suivant :
<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Gestion-forestiere>
- voie postale — le cachet de la poste faisant foi — à l'adresse suivante :

DRAAF Bourgogne Franche-Comté
4 bis, rue Hoche – BP 87865
21078 DIJON Cedex

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des précisions et des demandes de renseignements sur les documents pourront être adressées à la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté, à l'adresse électronique suivante :

schema-regional-gestion-sylvicole.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr